

> Intitulé de l'emploi

Technicien cours d'eau

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le technicien cours d'eau est chargé de la gestion et de la police du domaine public fluvial. Il peut être amené à encadrer une équipe.

> Activités principales

- Suivi des dossiers relatifs aux interventions dans le domaine public fluvial
- Police du domaine public fluvial
- Accompagnement des communes
- Information, sensibilisation des habitants
- Contrôle des réglementations
- Déplacements sur le terrain
- Rédaction de comptes rendus

> Compétences requises

Savoir :

- Hydrologie, procédés hydrauliques
- Géomorphologie fluviale
- Écologie des cours d'eau
- Réglementations locales métropolitaines

Savoir-faire :

- Rechercher et analyser des données
- Synthétiser
- Animer des réunions
- Rédiger
- Encadrer une équipe ou un bureau d'études

Comportements professionnels :

- Capacité d'adaptation
- Sens de la concertation
- Initiative, sens de l'organisation et rigueur
- Bon relationnel

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements sur le terrain

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Évolutions réglementaires locales
- Évolutions du cadre général de la gestion de l'eau en Nouvelle-Calédonie (mise en place de coopérations interservices, conseils de l'eau, etc.)

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois